REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que les décisions prises par Monsieur le Maire concernant les propositions d'avancement du personnel, inscrites au tableau d'avancement pour la promotion interne 2018 ont reçu un seul avis favorable de la Commission Administrative Paritaire départementale.

Il convient de transformer un poste afin de le mettre en conformité avec la promotion obtenue.

1- AVANCEMENT PAR PROMOTION INTERNE

A compter du 1er JUILLET 2018 :

TRANSFORMATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE EN POSTE D'INGENIEUR

Poste à temps complet au sein du service EAU POTABLE.

2 - CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

DIRECTION VIE DE LA CITÉ :

Service Education :

1 POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION à temps non complet (28/35ème) à l'école PONDEILH sous Contrat à Durée Déterminée du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation
(Indice brut 347 Indice majoré 325).

Service des Sports :

1 POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1er octobre 2018 au 31 mars 2019, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.
La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation (indice brut 347 Indice majoré 325).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES :

Service Moyens Généraux :

1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à temps non complet (24/35ème), au sein du service moyens généraux et sous Contrat à Durée Déterminée du 10 juillet 2018 au 9 juillet 2019, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique (Indice brut 347 Indice majoré 325).

Service Promotion du Territoire et Co-Financements :

1 POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée d'un an à compter du 1er novembre 2018, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 4ème échelon du grade de Rédacteur Principal de 1ère classe (Indice brut 508, Indice majoré 437).

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :

Service Cadre de Vie :

2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1er novembre 2018 au 31 octobre 2019, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325).

Service Patrimoine Bâti - Maintenance Bâtiments :

1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service. (article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984).

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325).

Service Assainissement :

1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à temps complet sous Contrat à Durée Déterminée du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, en application des dispositions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et pour les besoins de continuité de service.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1er échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 347 Indice majoré 325)

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le rapport présenté,

- **VOTE** les crédits nécessaires aux postes proposés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018.
Suivent les signatures.-

Pour le Maire, l'Adjoint,

Daniel LACRAMPE

AFFICHE LE 02/10/2018

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 28/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2018